

JOURNEES DE CONCERTATION AVEC LES MAIRES DU BURKINA

Ouagadougou, les 29-30 Novembre 2002

Rapport de synthèse

Du 29 au 30 novembre 2002 se sont tenues dans la salle de formation du CREPA Siège à Ouagadougou, les journées de concertation avec les maires du Burkina Faso. Cette rencontre dont la facilitation a été co-assurée par Mme Coura Bassolet (CREPA) et Teun Bastemeijer (IRC) et la Présidence par l'AMBF a connu la participation d'une trentaine de maires, de représentants des bailleurs de fonds, de la coopération décentralisée et différents services, ONG et associations.

La liste exhaustive des participants et le calendrier de travail sont joints en annexe.

La rencontre s'est articulée autour des principaux points suivants :

La cérémonie d'ouverture

La présentation des exposés

Les travaux en plénière et en atelier

Les recommandations

Et la cérémonie de clôture.

La cérémonie d'ouverture officielle des journées de concertation avec les maires du Burkina sur le thème : « la décentralisation : alternatives de partage de l'information et de résolution des problèmes d'Approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement » a été présidée par M. Simon Compaoré, maire de la Commune de Ouagadougou et président de l' Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF).

Trois allocutions ont marqué l'évènement : celle du Directeur Général du CREPA, celle du Directeur général du développement des collectivités locales et enfin celle du Président de l'AMBF.

Le Directeur général du CREPA, M. Cheick Tidiane TANDIA a souhaité la bienvenue à tous les participants et aux invités. Il a ensuite présenté le CREPA, ses objectifs ainsi que ses ambitions.

Le CREPA veut en effet « devenir un véritable Centre de ressources en matière de recherche-action, d'information, de communication et de renforcement des capacités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ».

Il a également défini l'objectif des journées de concertation qui s'inscrivent dans la mise en œuvre des activités du CREPA depuis l'année 2000, à travers le Programme d'appui aux collectivités locales (PACOL). Cette rencontre vise entre autres à :

- informer et sensibiliser les autorités municipales au sujet du rôle des centres de ressources dans le secteur de l'AEPHA ;
- faire connaître le rôle d'appui, de renforcement des capacités et de facilitation du CREPA dans le processus de décentralisation ;
- partager les expériences, notamment celles touchant l'élaboration des plans stratégiques communaux ;

Le Directeur général du développement des collectivités locales M. Bonou Victorien a prononcé la seconde allocution. Il a tout d'abord fait l'historique du processus de décentralisation au Burkina Faso, avant de s'attarder sur le thème proprement dit de la rencontre.

Il a salué l'initiative conjointe du CREPA et de l'IRC à travers l'organisation d'une telle rencontre qui à son avis, cadre bien avec l'un des principes clés de la décentralisation selon lequel : « on ne peut faire le développement des populations à leur place ».

Le président de l'AMBF, M. Simon Compaoré, a prononcé l'allocution d'ouverture des Journées de concertation.

Il a à son tour salué l'initiative du CREPA qui traduit ainsi sa volonté et sa détermination à accompagner les communes dans la recherche de solutions aux problèmes qui entravent le développement local.

Après l'ouverture officielle des travaux le directeur général du CREPA a présenté la première communication son institution, ses objectifs, ses stratégies, ses domaines d'action. Le Directeur général du CREPA a également évoqué quelques interventions de l'Institution au Burkina Faso et manifesté la volonté de son institution à accompagner le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso. **(Cf communication du directeur général du CREPA en annexe)**

Le CREPA

Ces séries d'interventions ont été suivies par une visite guidée des installations du CREPA

Par la suite, M. Mamadou Diallo a présenté la seconde communication de la journée sur le thème : « la décentralisation et le secteur de l'AEPHA au Burkina Faso ».

M. Mamadou Diallo a fait mention des contraintes existantes (faiblesse de la maîtrise d'ouvrage communale) mais a résolument choisi de mettre l'accent sur les germes d'innovation et de changement déjà visibles et qui ajoutés aux dispositions des textes d'orientation de la décentralisation, indiquent que des alternatives à la situation actuelle existent. M. Diallo a fait un certain nombre de propositions pour l'implication des communes dans le développement des services publics d'eau potable et d'assainissement. Il s'agit entre autres de:

- l'organisation et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale ;
- l'organisation de la maîtrise d'ouvrage sociale pour impliquer les populations. **(Cf communication de M. Mamadou Diallo en annexe)**

Après cette session, un film sur la planification stratégique du cas de la ville de Kaya a été présenté. Le film retrace les sessions de réunion et de focus groups animés par le CREPA et ses consultants. Une attention particulière a été accordée à la validation du document du plan stratégique par le conseil Municipal.

Après la pause déjeuner, une dernière communication sur la stratégie de planification participative pour le développement harmonieux des communes a été présentée par M. Hamadou Ouédraogo.

X

M. Ouédraogo a passé en revue les différents outils de planification des actions de développement : La MARP, l'analyse des problèmes, le mappin, le Brainstroming structure, le SARAR, le SEPO, la négociation, le ZOPP, le Focus group, la Journée de dialogue publique.

Il a conclu par la suite qu'en matière de développement il n'existe pas de méthodes parfaites. Cependant la démarche de la journée de dialogue publique a déjà conquis certaines villes africaines comme Bamako au Mali, Ouagadougou et Kaya au Burkina Faso, Saint Louis au Sénégal, N'Djougou au Bénin. **(Cf communication de M. Hamado Ouédraogo en annexe)**

Dans la dernière session de la journée, M. Teun Bastemeijer de l'IRC a fait une présentation sur les centres de Ressources pour une meilleure utilisation de l'information et de la connaissance.

Selon M. Bastemeijer, le renforcement des centres de ressource et leurs réseaux occupe une place de choix dans les préoccupations du Centre International de l'Eau et de l'Assainissement (IRC).

Le CREPA fonctionne comme un point focal de la coalition et anime le réseau des centres de ressource de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et est membre du conseil d'administration. Avant de terminer son exposé, Monsieur Bastemeijer a insisté sur le programme de renforcement des centres nationaux dans 20 pays pour une période de 05 ans. **(Cf communication de M. Teun Bastmeijer en annexe)**

Tous les exposés ont été suivis de questions-réponses et divers échanges et contributions.

A la fin de la journée, les participants ont été invités à exprimer leurs préoccupations relatives au domaine de l'AEPHA pour les travaux de groupes de la deuxième journée.

Quatre thèmes ont été dégagés .

1. Ressources humaines
2. Gestion de l'information et technologies appropriées
3. Planification et stratégies (AEPHA)
4. Options à la gestion et au Financement des infrastructures

Quatre groupes de travail ont été constitués et chaque groupe a eu à :

- Définir le thème
- Définir et identifier les problèmes prioritaires
- Dégager des actions concertées à mener
- Proposer les besoins d'appui.

La présentation des résultats des travaux de chaque groupe a été suivie de discussions et des propositions concrètes qui ont contribué à l'amélioration de la qualité du travail.

Ensuite, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

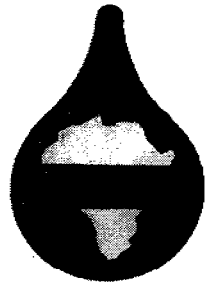
1. Explorer et définir les voies et moyens pour appuyer l'ensemble des communes dans l'élaboration des plans stratégiques de développement (AEPHA)
2. Capitaliser les expériences en cours et mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs concernés l'information et les connaissances disponibles
3. Entamer le dialogue avec le secteur privé en vue de son implication dans le financement de l'eau et de l'assainissement
4. Elaboration par le CREPA d'un programme d'information et de communication destiné aux élus et autres acteurs locaux sur les thèmes spécifiques d'hygiène, d'assainissement et d'eau
5. Créer un groupe de concertation formalisé concernant l'appui aux communes composé des représentants des communes, des centres de ressource et de connaissance, des services étatiques compétents, et des bailleurs de fonds
6. Concevoir des modules de formation appropriés pour le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes d'AEPHA dans les communes
7. Généraliser les journées publiques d'hygiène et d'assainissement dans toutes les communes
8. Mettre en place au Burkina Faso, un réseau de centres de ressource pour la diffusion et le partage de l'information et des connaissances
9. Sensibiliser les gouvernements et les partenaires financiers à s'investir davantage dans l'assainissement, l'hygiène et la gestion de l'information et des connaissances
10. Créer immédiatement un comité de suivi et de promotion pour la mise en œuvre des recommandations de la présente rencontre

Les détails de ce document seront portés dans le rapport général

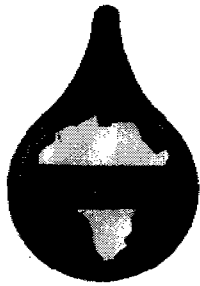
Fait à Ouagadougou le 30 Novembre 2002

Les rapporteurs

Marie QUENUM
Ida OUANDANGO
Cheikh DIOP
Evariste KOUASSI

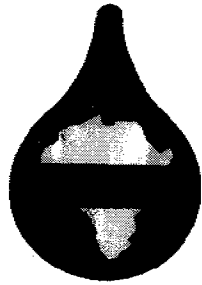


Recommandations



Recommandations

- 1. Explorer et définir les voies et moyens pour appuyer l'ensemble des communes dans l'élaboration des plans stratégiques de développement (AEPHA)
- 2. Capitaliser les expériences en cours et mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs concernés l'information et les connaissances disponibles
- 3. Entamer le dialogue avec le secteur privé en vue de son implication dans le financement de l'eau et de l'assainissement
- 4. Elaboration par le CREPA d'un programme d'information et de communication destiné aux élus et autres acteurs locaux sur les thèmes spécifiques d'hygiène, d'assainissement et d'eau
- 5. Créer un groupe de concertation formalisé concernant l'appui aux communes composé des représentants des communes, des centres de ressource et de connaissance, des services étatiques compétents et des bailleurs de fonds



Recommandations

- 6. Concevoir des modules de formation appropriés pour le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes d'AEPHA dans les communes
- 7. Généraliser les journées publiques d'hygiène et d'assainissement dans toutes les communes
- 8. Mettre en place au Burkina Faso, un réseau de centres de ressource pour la diffusion et le partage de l'information et des connaissances
- 9. Sensibiliser les gouvernements et les partenaires financiers à s'investir davantage dans l'assainissement, l'hygiène et la gestion de l'information et des connaissances
- 10. Créer immédiatement un comité de suivi et de promotion pour la mise en œuvre des recommandations de la présente rencontre

***“ Alternatives de partage de l’information et de résolution
des problèmes d’Approvisionnement en Eau potable,
Hygiène et Assainissement
(AEPHA) ”***

**RENCONTRE D’INFORMATION ET DE CONCERTATION
AVEC LES MAIRES DU BURKINA FASO
(29 – 30 Novembre 2002)**

NOTE EXPLICATIVE

I-/ CONTEXTE

Depuis plusieurs années, beaucoup de pays de la sous région se sont engagés dans le processus de la décentralisation pour faire face aux multiples problèmes socio-économiques auxquels ils sont confrontés.

La décentralisation est un système d’organisation administrative et de gestion sociale et économique qui reconnaît une existence juridique à des collectivités locales différentes et autonomes par rapport au pouvoir central qui transfère à celles-ci le plein pouvoir d’élaborer et d’exécuter souverainement des projets de développement au niveau local.

Cependant, il importe de souligner que ce transfert de compétence ne s’accompagne pas le plus souvent de l’allocation des ressources financières et matérielles nécessaires, et le processus relève le défis du renforcement des capacités nécessaires sur les plans organisationnel et humain.

En effet, la mise en œuvre du processus de décentralisation dont les contours et les enjeux revêtent un caractère complexe et multisectoriel requiert des compétences pluridisciplinaires, de l’expertise et du professionnalisme.

Le partage d’information, des connaissances et des expériences déjà acquises constitue une condition importante de sa réussite. Au Burkina Faso et dans d’autres pays, les Centres de Ressources peuvent aider à assurer ce partage. Le CREPA est un de ces Centres de Ressources, avec un grand accès à l’information à travers son réseau dans la région et au niveau mondial.

II-/ OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Pendant deux jours, des Maires du Burkina Faso, les cadres du CREPA, des partenaires financiers et du secteur auront à échanger afin d’apporter de manière concertée des propositions concrètes et pertinentes de nature à améliorer l’accessibilité de l’information et le partage des connaissances dans le secteur de l’Eau et de l’Assainissement. Cette rencontre est vu comme une première étape dans un processus visant à créer un espace de partage dans le Burkina Faso par le travail en réseau en s’appuyant sur les expériences acquises et en cours. Compte tenu de son rôle actuel, le CREPA semble bien positionné pour faciliter ce processus.

Ainsi, ces deux jours de concertation permettront :

- ◆ d'informer et de sensibiliser les autorités municipales au sujet du rôle des Centres de Ressources dans le secteur de l'AEPHA.
- ◆ d'explorer leur rôle d'appui et de conseil dans le cadre de la décentralisation
- ◆ de partager les expériences notamment celles touchant l'élaboration des plans stratégiques communaux.
- ◆ d'identifier de manière générale les besoins en informations, en expertise et en formation des élus locaux et de leur personnel d'appui en matière d'AEPHA.
- ◆ de se concerter concernant les possibilités d'amélioration afin de répondre aux besoins prioritaires exprimés.
- ◆ de décider collectivement au sujet de la suite à donner

III-/ LE ROLE DU CREPA

Le CREPA à travers un Programme d'Appui aux Collectivités Locales (PACOL) tente de fournir des informations pratiques, un appui-conseil aux individus, organisations et institutions dans le secteur de l'AEPHA.

Il est de plus en plus sollicité par les communautés de plusieurs villes et communes africaines pour l'appui à la gestion municipale des eaux usées, des excréta, des eaux pluviales, des déchets solides et de l'approvisionnement en eau potable.

Les solutions sectorielles ont certes leurs portées sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette portée est d'autant plus positive si les actions concrètes sont guidées par une vision commune basée sur des réflexions participatives pour ainsi contribuer au développement harmonieux de nos villes.

En vue d'accompagner le processus d'auto-développement des communes, le CREPA a mis au point une démarche méthodologique pour aider les municipalités à se doter d'un plan stratégique de développement, et à trouver les voies et moyens de sa mise en œuvre.

Cette démarche se caractérise par son approche participative permettant de mobiliser les énergies de tous les acteurs.

Servir de Centre de Ressources pour le secteur de l'AEPHA, et promouvoir des moyens de communication et d'échanges d'informations relève des objectifs du Réseau CREPA. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente rencontre d'information et de concertation avec les Maires du Burkina Faso.

IV-/ LE PARTENARIAT AVEC L'IRC

Le Centre International de l'Eau et de l'Assainissement (International Water and Sanitation Center) collabore avec le CREPA et d'autres Centres de Ressources réunis dans la Coalition Mondiale "Streams of Knowledge" depuis de nombreuses années. Cette collaboration porte sur la recherche-action, la dissémination de l'information, la publication du bulletin électronique Sources Nouvelles, la promotion du rôle et le renforcement des Centres de Ressources à travers la Coalition Mondiale et le développement, la traduction et le test de modules de formation.

**JOURNEES DE CONCERTATION AVEC DES MAIRES
DU BURKINA FASO - 29-30 NOVEMBRE 2002**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

PROGRAMME PROVISOIRE

HORAIRE	ACTIVITES	INTERVENANTS
JOURNÉE DU 29/11/02		
8h30 - 9H	Accueil et installation des participants	
9h - 9h30	- Discours de bienvenue du DG du CREPA - Discours du Directeur de la Décentralisation - Discours du Président de l'AMBF	M. Cheick TANDIA M.Y. Victorien BONOU M Simon. COMPAORE
9h30 - 9h45	- Présentation du programme et les objectifs de la rencontre	
9h45 - 10h15	- Présentation du CREPA : Objectifs, stratégie et domaines d'intervention,	M. TANDIA
10h30 - 11h30	- La décentralisation et le secteur de l'AEPHA au Burkina Faso	M. Mamadou DIALLO
11h30-12h 30	- Projection Diapos / films	
13h30-14h30	- La stratégie de planification participative pour le développement harmonieux des communes	M. Hamado. OUEDRAOGO
14h30 - 16h	- Première session en groupe de travail : identification des sujets d'intérêt et des questions clef à aborder	
16h 16h30	- Présentation des résultats des réflexions de groupe - Décision collective concernant les thèmes principaux à aborder au cours de la 2è journée	
JOURNÉE DU 30/11/02		
8h30 - 9h	- Centres de Ressources dans le secteur de l'Eau, la perspective internationale et le rôle de l'IRC : - Questions reponses	M. Teun BASTEMEIJER
9h- 9h30	- Synthèse de la première journée - Présentation et introduction des thèmes des atelier - Organisation des groupes de travail	
9h30-10h30	- Travaux en atelier	
11h-12h30	- Restitution des travaux - Synthèse générale par le président de la session - Débats	
13h30-15h	- Débat en plénière concernant la suite à donner	
15h - 15h 30	- Pause / - Préparation de la synthèse par les rapporteurs	
15h30 - 16h	- Restitution des travaux	
16h	- Clôture	
17h	- Cocktail d'au-revoir	

- Facilitateurs :

- Mme Coura BASSOLET
- M. Teun BASTEMEIJER
- M. SEM Domana

Rapporteurs

- Mme QUENUM Marie
- M. Cheikh DIOP
- M Evariste KOUASSI

**JOURNEES DE CONCERTATION AVEC DES MAIRES
DU BURKINA FASO - 29-30 NOVEMBRE 2002**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

PROGRAMME PROVISOIRE

HORAIRE	ACTIVITES	INTERVENANTS
JOURNÉE DU 29 /11/02		
8h30 - 9H	Accueil et installation des participants	
9h - 9h30	- Discours de bienvenue du DG du CREPA - Discours du Directeur de la Décentralisation - Discours du Président de l'AMBF	M. Cheick TANDIA M.Y. Victorien BONOU M Simon. COMPAORE
9h30 - 9h45	- Présentation du programme et les objectifs de la rencontre	
9h45 - 10h15	- Présentation du CREPA : Objectifs, stratégie et domaines d'intervention,	M. TANDIA
10h30 - 11h30	- La décentralisation et le secteur de l'AEPHA au Burkina Faso	M. Mamadou DIALLO
11h30-12h 30	- Projection Diapos / films	
13h30-14h30	- La stratégie de planification participative pour le développement harmonieux des communes	M. Hamado. OUEDRAOGO
14h30 - 16h	- Centres de Ressources dans le secteur de l'Eau, la perspective internationale et le rôle de l'IRC	M.Teun BASTEMEIJER
16h 16h30	- Identification des sujets d'intérêt /thèmes à approfondir par les participants	
JOURNÉE DU 30 /11/02		
8h30 - 9h30	- Synthèse de la première journée - Présentation et introduction des thèmes des atelier - Organisation des groupes de travail	
9h30-10h30	- Travaux en atelier	
11h-12h30	- Restitution des travaux - Synthèse générale par le président de la session - Débats	
13h30-15h	- Débat en plénière concernant la suite à donner	
15h - 15h 30	- Pause / - Préparation de la synthèse par les rapporteurs	
15h30 - 16h	- Restitution des travaux	
16h	- Clôture	
17h	- Cocktail d'au-revoir	

Facilitateurs :

- Mme Coura BASSOLET
- M. Teun BASTEMEIJER
- M. Hamado OUEDRAOGO

Rapporteurs

- Mme QUENUM Marie
- M. Cheikh DIOP
- M Evariste KOUASSI

Présidence

LISTE DES MAIRES INVITES

N°	Commune	Noms/Prénoms	Kms
1	Banfora *	SAGNON YACOUBA	450
2	Do	TINTO Mousthapha	360
3	Dafra	SANOU Souleymane	360
3b	Konsa	PITROIPA Basile	
4	Fada N'Gourma*	TANDAMBA Idrissa	240
5	Gaoua *	OUALI Armand	380
6	Kaya *	SAWADOGO Saïdou	100
7	Kongoussi	ZOROME Daouda	120
8	Koudougou *	YAMEOGO Marcelin	100
9	Koupèla	TARIHIDIGA Daniel	140
10	Ouagadougou *	COMPAORE Simon	--
11	Baskuy	ILBOUDO Casimir Marin	--
12	Bogodogo	DRABO Zénabou	--
13	Boulmiougou	OUEDRAOGO Séraphin	--
14	Nongremassom	SAWADOGO Zakaria	--
15	Sighnonghin	OUEDRAOGO Pascal	--
16	Ouahigouya*	DIALLO Issa Joseph	180
17	Pô	KOUBAGUIE Alassane	150
18	Tenkodogo*	ZAKANE Alassane	185
19	Yako °	NANEMA K. Edouard	110
20	Ziniare *	VOKOUMA François	40
21	Zorgho	KABORE François	110
22	Dédougou *	KONDE /D. Elysabeth	230
23	Dori *	DICKO Boubacar A. T.	280
24	Manga *	BOUDA Albert	100
25	Djibo	DICKO Oumarou	290
26	Houndé	BANI Nazi	250
27	Nouna °	SIMBORE Pascal	280
28	Pouytenga	KABORE Siméon	130
29	Léo	DIAKITE Yacouba	205
30	Diébougou	KAM Hervé Magloire	308
AU TOTAL 31 MAIRES INVITES			



**Alternatives de partage de
l'information et de résolution des
problèmes d'approvisionnement en
eau potable, hygiène et
assainissement**

Ouagadougou 29 et 30 novembre 2002



Programme de l'atelier

Première journée

■ Matinée

- Objectifs de la rencontre et présentation du CREPA (M. TANDIA)
- Décentralisation et secteur de l'AEPHA au Burkina Faso (M. DIALLO)
- Projection films et diapos

■ Après midi

- Stratégie de planification participative pour le développement harmonieux des communes (M. OUEDRAOGO)
- Centres de ressources dans le secteur de l'eau, la perspective internationale et le rôle de l'IRC (M. BASTEMEDER)
- Production des sujets d'intérêt d'AEPHA par les participants



Programme de l'atelier

Deuxième journée

■ Matinée

- Synthèse de la première journée
- Présentation et introduction des thèmes retenus
- Organisation des groupes de travail
- Travaux en atelier
- Restitution des travaux/débats
- Synthèse générale par le Président de la session
- Débat en plénière concernant la suite à donner au présent atelier

■ Après midi

- Restitution des travaux et clôture
- Cocktail d'aurevoir



Objectifs de l'atelier

- Informer et sensibiliser les autorités municipales sur le rôle des centres de ressources dans le secteur de l'AEPHA
- Partager les expériences touchant l'élaboration des plans stratégiques communaux
- Identifier les besoins en informations, en expertises et en formation des élus locaux et de leur personnel d'appui en matière d'AEPHA
- Se concerter sur les possibilités d'amélioration des services
- Décider de la suite à donner au présent atelier



Présentation du CREPA

Institution inter-états regroupant 15 pays membres d'Afrique de l'ouest et du centre francophone: le Bénin, le Burkina, le Congo, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal , le Tchad et le Togo.



Présentation du CREPA

■ Composition du réseau CREPA

- CREPA siège sis à Ouagadougou
- Dix centres nationaux :le Bénin, le Burkina, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

■ Organes de gestion

- Le réseau CREPA est dirigé par un Conseil des Ministres qui se réunit tous les 3 ans et un conseil régional d'administration qui se réunit tous les ans.
- Les centres nationaux CREPA disposent de leur propre conseil d'administration qui se réunit annuellement



Présentation du CREPA

■ La mission du CREPA

Favoriser l'accès durable à l'eau potable et aux services d'assainissement de base des populations à faibles revenus:

- Renforcer les capacités des acteurs du secteur
- Développer et diffuser des stratégies appropriées à travers la recherche-action
- Influencer positivement les politiques et stratégies nationales en matière d'AEPHA
- Renforcer les actions de plaidoyer pour une plus grande visibilité du CREPA



Présentation du CREPA

■ Les domaines d'intervention du CREPA

- La recherche-action sur des thèmes divers :
 - la gestion des boues de vidange,
 - le microfinancement du secteur,
 - l'assainissement écologique,
 - les réseaux d'égouts de faible diamètre



Présentation du CREPA

■ Les domaines d'intervention du CREPA (suite)

- Le renforcement des capacités:
 - La formation sur catalogue sur des thèmes variés regroupant au moins 15 participants à chaque session (au moins 6 sessions par an)
 - La formation à la demande suivant les besoins spécifiques des institutions
 - L'appui à l'institutionnalisation des associations
- L'information et la documentation
- L'expertise



Présentation du CREPA

■ La vision globale du CREPA

Centre de ressources en matière de recherche-action, d'information, de communication et de renforcement de capacités dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement capable de:

- Aider à la résolution durable des problèmes d'eau potable et d'assainissement auxquels sont confrontées les populations démunies, en zones périurbaines, dans les villes secondaires, en milieux ruraux et dans le cadre de la décentralisation,
- Renforcer les capacités des organisations et des acteurs dans le secteur de l'eau et de l'assainissement



Présentation du CREPA

■ La vision globale du CREPA (suite)

- Documenter les savoirs faire locaux, les résultats des recherches entreprises dans le secteur de l'AEPHA et l'échange d'information dans un réseau de partenariat
- Agir en tant que mémoire du secteur dans les pays ou régions que le CREPA couvre



Présentation du CREPA

■ Objectifs opérationnels

- **Sur le plan quantitatif:** au moins trois projets /programmes/ pays touchant au moins 500 000 habitants sont appuyés par le réseau CREPA et sont caractérisés par l'utilisation des 3 piliers de la stratégie CREPA

- **Sur le plan qualitatif :** développer, capitaliser et vulgariser des technologies et stratégies appropriées dans les programmes d'AEPHA, des services gouvernementaux, municipaux et/ou privés dans les pays membres du CREPA

- **Sur le plan institutionnel :** Les centres nationaux et le CREPA siège se positionnent comme des centres de ressource, de référence et d'information dans le secteur de l'AEPHA



Présentation du CREPA

■ Résultats attendus

■ Résultat 1:

Des projets de démonstration sont exécutés dans les zones rurales, périurbaines et urbaines et servent de base pour la recherche-action dont les résultats permettent d'améliorer les conditions de vie sanitaire des populations défavorisées

■ Résultat 2:

Le renforcement des capacités des centres nationaux, et des principaux acteurs du secteur pour appuyer la gestion municipale de l'environnement, les écoles et la société civile



Présentation du CREPA

■ Quelques réalisations

- Conception et mise sur le marché de différents modèles de latrines
- Plan stratégique d'assainissement de la ville de Bobo
- Plan stratégique de développement de la ville de Kaya élaboré à partir de l'approche « journée de dialogue publique »
- Alimentation en eau potable par pompage solaire au secteur 28



Présentation du CREPA

■ Quelques réalisations (suite)

- Création de microentreprises et leur équipement pour la précollecte et le compostage des ordures ménagères
- Production d'affiches sur l'hygiène en milieu scolaire pour l'UNICEF
- Diverses formations de formateurs
- Etudes et formulations de microprojets pour l'AEPA



Présentation du CREPA

■ **Financement**

Le financement du CREPA est assurée depuis sa création par:

- 1988-1995: la direction de la coopération et du développement Suisse (DDC) et l'agence canadienne de développement international (ACDI)
- 1995-2000: La DDC et l'agence danoise de développement international (DANIDA)
- 2001 à nos jours: La DDC et l'agence suédoise de développement international (ASDI)
- Depuis 2000, le réseau CREPA participe au financement de ses frais de fonctionnement (le CREPA siège a financé 54% de ses frais de fonctionnement en 2001 et 62% en 2002)

Les Centres de Ressource pour une Meilleure Gestion et Utilisation de l'Information et de la Connaissance

Communication à l'occasion des journées de concertation avec les maires de Burkina Faso le 29 et 30 novembre 2002

Teun Bastemeijer¹

Introduction

Le renforcement des centres de ressource et leurs réseaux est une des préoccupations principales du Centre International de l'Eau et de l'Assainissement (IRC). Ce centre, basé aux Pays-Bas, collabore avec ses partenaires dans différents pays afin de contribuer au renforcement des capacités par la gestion de l'information et des connaissances dans le secteur Eau et Assainissement. L'IRC est mondialement connu pour ses publications, ses services d'information, ses sessions de formation, et son rôle d'appui au Conseil Consultatif International de l'Eau et de l'Assainissement. L'IRC coopère avec le CREPA depuis de nombreuses années. Les deux organisations ont signé une convention qui définit les objectifs communs dont le renforcement des centres de ressource et la promotion des principes de la coalition mondiale des centres de ressource « Streams of Knowledge ».

La coalition mondiale

La coalition mondiale « Streams of Knowledge » est un réseau de centres de ressource dans différentes régions du monde avec son secrétariat exécutif aux Philippines. Différents membres du réseau animent des réseaux régionaux en Asie, en Amérique latine, en Afrique et en Europe. Le CREPA en collaboration avec le TREND au Ghana, fonctionne comme point focal pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le CREPA est membre du conseil d'administration qui est actuellement composé de cinq centres de ressource des pays du Sud.

La raison d'être de la coalition est de promouvoir et de renforcer les centres de ressource et leurs réseaux afin de faciliter l'accès à l'information et la connaissance pour que les acteurs locaux puissent prendre des décisions informées. La coalition a comme ambition de fonctionner comme une mémoire collective permettant d'éviter les erreurs déjà commises à multiples reprises par d'autres, et ainsi rendre les investissements plus rentables, plus économiques et plus durables.

Ceci nécessite un travail en réseau, car il n'existe pas d'organisation disposant à elle seule, de toutes les informations, de toutes les connaissances, et de toutes les capacités d'appui requises. Par contre, il existe beaucoup de centres d'excellence pouvant répondre aux besoins par leur complémentarité. La coalition promeut donc la coopération entre des centres de ressource et de connaissance aux niveaux national, régional et mondial.

¹ Senior Programme Officer IRC, Secrétaire Exécutif de « Streams of Knowledge ».

Le CREPA et l'IRC en tant que membres de la coalition contribuent à cet effort international par leurs programmes spécifiques visant le renforcement des centres de ressource et la gestion de la connaissance dans différents pays, avec un accent particulier sur la réponse aux besoins des acteurs locaux au niveau des collectivités décentralisées et des communautés rurales et semi urbaines.

Le programme de renforcement des centres de ressource nationaux

Suite au projet STREAM qui était à l'origine de la Coalition Mondiale de « Streams of Knowledge », l'IRC a obtenu une subvention de la part du Gouvernement néerlandais pour appuyer et faciliter des processus de renforcement des centres de ressource dans des pays. Selon la définition adoptée, un centre de ressource peut être une organisation spécifique ou un réseau fournissant différents services. En effet, les réformes en cours dans de nombreux pays signifient que de nouveaux acteurs sont supposés s'occuper du développement et de la gestion des systèmes et des services d'eau potable et d'assainissement, tout en s'insérant dans des processus institutionnels complexes visant à mettre en place la gestion intégrée des ressources en eau. Résultent en une demande croissante d'appui en renforcement des capacités et en information. Ceci concerne non seulement les communes et autres formes d'autorités territoriales, mais aussi les acteurs du secteur privé au niveau local, et les ONGs et des programmes divers qui font l'intermédiaire entre les institutions de compétence au niveau national et international et les acteurs au niveau local.

C'est dans ce contexte que l'IRC s'est donné comme objectif d'appuyer des initiatives de renforcement des réseaux de centres de ressource et à la gestion de la connaissance dans un minimum de 20 pays en cinq ans. Dans le cadre de sa coopération avec les partenaires de la coalition mondiale, il compte couvrir plus de pays. Il convient toutefois d'assurer la cohérence et la qualité de l'ensemble des efforts. C'est pourquoi l'IRC, en coopération avec les partenaires de la coalition, développe et teste différents outils méthodologiques pour l'analyse stratégique de l'évolution du secteur, l'identification des besoins, l'analyse des capacités d'appui, l'assurance qualité, et d'autres fins spécifiques.

Un point de départ est l'utilisation de ce qui existe en termes de capacités et de connaissances, plutôt que de développer de nouvelles structures ou programmes.

Méthode de travail

Pour initier une initiative nationale de gestion de l'information et de la connaissance par le renforcement des centres de ressource, l'IRC préconise une démarche en plusieurs étapes. Ces étapes ne sont pas les mêmes dans tous les pays, mais l'essentiel de la méthode s'applique partout comme suit :

- On vise le dialogue et la participation des acteurs nationaux et locaux
- On utilise de méthodes participatives
- Le processus est facilité et non piloté par l'IRC et son partenaire éventuel.
- On vise la création d'un noyau de partenaires nationaux qui coopèrent afin de rendre viable le processus de renforcement

- L'initiative de s'engager à une étape suivante appartient aux partenaires nationaux.
- L'IRC, avec ses moyens limités, appuie des processus dans les cas où une dynamique interne au pays se concrétise.
- Dans ces cas, on vise à positionner des partenaires spécifiques dans un réseau national en tant que point d'articulation et de coordination, sans diminuer l'importance d'autres centres d'excellence qui offrent des services et une expertise complémentaires.

Le démarrage du processus

En général, le processus démarre par le dialogue avec un partenaire existant, c'est-à-dire une organisation avec laquelle on a déjà collaboré et qui inspire confiance. Le dialogue concerne notamment la vision commune sur l'évolution du secteur et les besoins de renforcement des capacités, par exemple dans le cadre de la décentralisation et de la gestion intégrée des ressources en eau.

Tout en utilisant la documentation existante on effectue une analyse initiale du secteur dans un pays donné. Ceci peut résulter à la conclusion que les conditions pour le renforcement des centres de ressource et une initiative nationale à la gestion de l'information ne sont pas réunies, ou bien que l'IRC est mal placé pour faciliter ce type de processus de renforcement institutionnel. Dans d'autres cas, il en résulte une identification des acteurs et leurs besoins en information, en formation et en appui divers, et un aperçu des centres de compétences existants ou potentiels. En coopération avec son partenaire initial, l'IRC encourage les intéressés de se concerter au sujet de la pertinence d'un processus de renforcement des centres de ressource et des étapes spécifiques pour développer une stratégie et un plan d'action en la matière.

Basé sur l'expérience au cours de l'année 2002, on constate que le processus suit son cours dans des pays où un petit noyau d'organisations motivées ont déjà formé un comité ad hoc ou un groupe de travail en y consacrant leurs ressources propres. La disponibilité des fonds d'aide au développement n'est pas un facteur positif dans la majorité des cas, car elle incite différents acteurs à se concentrer sur les moyens avant de définir la stratégie. C'est-à-dire qu'il faut éviter que le processus, dans sa phase initiale, soit orienté trop fortement vers des bailleurs de fonds. Une participation des partenaires financiers par le dialogue est toutefois souhaitable car ils constituent un des groupes cibles des acteurs concernés.

Les étapes initiales

La phase initiale de la mise en place d'une initiative à la gestion de l'information et des connaissances par le renforcement des centres de ressource peut être composée des étapes suivantes :

- Préparation et analyses initiales de besoins et des capacités
- Plaidoyer et promotion afin de susciter l'intérêt des acteurs et des décideurs aux niveaux national, régional et local.
- Développement d'une stratégie et plan d'actions

Comme indiqué déjà avant, le contenu de ces étapes peut varier selon les cas. Les méthodes de travail et les méthodes d'analyse, de communication et de concertation sont choisies en fonction des besoins, et les solutions pour une meilleure gestion et utilisation des connaissances sont définies par l'interaction entre la demande et l'offre.

Conclusion

Les efforts à l'amélioration de l'accès aux services d'eau et d'assainissement et à la promotion de l'hygiène n'ont pas donné tout le résultat souhaité. Faute de tirer des leçons à partir des erreurs commises, les investissements continuent souvent à être peu rentables et durables. L'accès à l'information et aux connaissances pratiques est la clé d'une plus grande réussite.

En investissant dans la gestion des connaissances et par la promotion continue de l'utilisation de l'information *validée* on peut souvent faire plus, avec moins de moyens en termes de ressources humaines, de capacités organisationnelles et de finances. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté il serait donc logique de mettre beaucoup plus d'accent sur la gestion de la connaissance et le renforcement des centres de ressource pour une meilleure utilisation des capacités et pour mieux cibler leur renforcement.

Le secteur Eau et Assainissement n'évolue pas en isolation, c'est-à-dire qu'il faut un dialogue continu afin de pouvoir répondre à une demande dynamique dans un esprit de partage des connaissances et d'innovation.

Pour éviter des doubles emplois et pour assurer l'accès effectif à des services de qualité d'information, de formation, de communication, de recherche action et d'appui et conseil, des centres de ressource qualifiés et reconnus doivent nécessairement travailler en réseau.

De manière générale, les besoins en appui de la part des acteurs locaux ne correspondent pas à une demande solvable. Ceci est dû surtout à leurs faibles capacités financières, et leur méconnaissance des coûts réels à la gestion de l'information et des connaissances. Donc, le renforcement des centres de ressource doit nécessairement être accompagné d'une action de lobbying afin de promouvoir un environnement institutionnel et politique favorable aux investissements publics et privés dans la gestion des connaissances et de l'information.

JOURNEES DE CONCERTATION AVEC LES MAIRES DU BURKINA FASO

La Décentralisation et le secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA) au BURKINA FASO.

Novembre 2002.

Mamadou DIALLO
Ingénieur du Génie Rural
Consultant Indépendant
01 BP 868 Bobo-dioulasso 01
Tel (226) 97 62 64
Email : diallo.adi@fasonet.bf

Sommaire.

Sommaire.	2
1. Introduction	3
2. L'état des lieux du secteur eau potable et assainissement dans les centres urbains et semi-urbains	3
2.1 Les besoins actuels et à long terme d'équipement AEPA des centres urbains et semi-urbains:	3
2.2 La situation spécifique de l'AEPA dans les communes urbaines.	5
3. La décentralisation : une perspective de développement des services publics d'eau et d'assainissement	6
4. Les problématiques spécifiques à considérer en ce qui concerne l'articulation de la politique sectorielle de l'eau avec la décentralisation :	8
5. Les germes d'innovations et de changement à considérer dans toute approche d'articulation de la politique sectorielle de l'eau avec la décentralisation :	8
6. Les principaux axes de ré-articulation de la politique sectorielle de l'eau avec la décentralisation :	9
7. Les propositions pour l'implication des communes dans le développement des services publics d'eau potable et d'assainissement :	9
8. Conclusion	9

1. Introduction

Le thème de la décentralisation et le secteur de l'AEPHA est considéré sous l'angle de la contribution du processus de décentralisation et spécifiquement, l'implication des communes dans le développement des services publics d'eau potable et d'assainissement (AEPA) dans les centres urbains et semi-urbains.

A cet égard, pendant la période coloniale et jusqu'en 1966 après l'indépendance, les collectivités locales, en l'occurrence les communes, n'ont eu qu'une action fort limitée dans le domaine de l'eau ; seules les autorités municipales des villes de Ouagadougou, Bobo-dioulasso, Banfora et Koudougou ont été impliquées dans la mise en gérance des adductions d'eau potable de leurs villes confiée à des sociétés privées.

La période 1966/1994 marque une longue éclipse de l'action publique municipale avec l'inexistence de communes de plein exercice dotées d'organes délibérants et animés par des élus locaux possédant une réelle légitimité politique.

2. L'état des lieux du secteur eau potable et assainissement dans les centres urbains et semi-urbains

L'Etat à travers le ministère chargé de l'eau a été, et reste encore aujourd'hui le principal maître d'ouvrage des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les centres urbains et semi-urbains.

Les investissements publics sont pour l'essentiel financés par l'Aide Publique au Développement (APD) et selon le mode d'action « projet » ; c'est à dire de manière relativement volontariste.

La Direction Générale de l'Hydraulique, l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), la Direction des Etudes et de la Planification du Département chargé de l'eau, ont été les chevilles ouvrières de ces projets avec l'appui d'ingénieurs conseil occidentaux et locaux.

Cette forme d'intervention reste encore aujourd'hui la principale forme d'action publique pour le développement de l'AEPA des centres urbains et semi-urbains.

L'ONEA, entreprise nationale d'AEPA créée en 1984, est l'héritier de l'Office National de l'Eau créée en 1977 en substitution à la Société Nationale des Eaux (Société privée de droit burkinabè). L'ONEA est classée comme société stratégique aux termes de la loi 53/93 ADP du 20/12/93 et a été transformé en société d'Etat aux termes du décret n° 94-391/MICM du 02-11-94.

La mission de l'ONEA est d'assurer en tant que Société d'Etat, la production et la distribution d'eau potable ainsi que l'évacuation des eaux usées et des excréta dans les centres urbains et semi-urbains.

2.1 Les besoins actuels et à long terme d'équipement AEPA des centres urbains et semi-urbains:

L'urbanisation au Burkina est une dynamique inscrite dans la durée et qui apparaît bien comme un défi et le sujet central des stratégies de développement à long terme du Burkina. Elle résulte de la croissance démographique du pays et d'une restructuration du peuplement en cours entraînant des changements dans l'occupation de l'espace et dans la géographie des activités. En outre, les crises actuelles (politiques et économiques) qui favorisent les replis nationalistes pourraient renforcer le phénomène d'urbanisation au Burkina Faso.

Un bilan de la démographie du Burkina effectué aux différentes dates de recensement met en évidence une série de phénomènes importants à souligner :

- La croissance démographique a été très rapide. Aujourd'hui, on estime la population à 12 millions d'habitants. La population du Burkina a donc doublé en 25 ans et triplé en 40 ans.

- La croissance de la population urbaine a été encore plus rapide. Aujourd'hui, le nombre de centres de plus de 10.000 habitants est passé à 64. Les prévisions démographiques fixent le nombre de ces centres à 250 à l'horizon 2025.
- Les centres semi-urbains, qui ont une taille de population comprise entre 5.000 habitants et 10.000 habitants sont 146 en 2000. Le nombre de ces centres devrait pouvoir se stabiliser à partir de 2005 autour de 200 centres pour les 20 prochaines années.
- Au total, environ 30% des burkinabè vivent dans les localités dont la taille est supérieure à 5.000 habitants. A l'horizon 2025, à peu près la moitié des burkinabè vivront dans ce type d'agglomération dont le nombre à cet horizon est estimé à 500. Cependant, les villes de Ouagadougou et Bobo concentreront à elles seules 32% de cette population urbaine.
- Les communes sont essentiellement des localités urbaines, elles abritent aujourd'hui 62% de la population urbaine soit 20% de la population totale du Burkina.

Tableau des perspectives démographiques :

	2 000	2 005	2 010	2 015	2 020	2 025
1. Communes de plein exercice						
Ouagadougou et Bobo-Dioulasso						
Nombre	2	2	2	2	2	2
Population	1 189 378	1 443 672	1 754 451	2 134 613	2 600 060	3 170 402
Autres communes						
Nombre	47	47	47	47	47	47
Population	999 291	1 177 372	1 390 269	1 645 321	1 951 509	2 319 845
2. Centres > 10000 habitants						
Nombre	27	44	68	132	132	132
Population	396 117	660 932	1 052 314	1 960 160	2 354 038	2 827 062
3. Centres > 5000 habitants						
Nombre	128	150	177	158	227	297
Population	855 444	1 032 372	1 212 368	926 201	1 373 231	1 869 859
4. Total centres urbains et semi-urbains						
Nombre	204	243	294	339	408	478
Population	3 440 231	4 314 348	5 409 403	6 666 295	8 278 837	10 187 167
5. Centres ruraux existants						
Population	7 876 427	8 356 430	8 785 259	9 085 815	9 272 313	9 451 229
6. Population du Burkina	11 316 657	12 670 778	14 194 662	15 752 110	17 551 150	19 638 396
Taux d'urbanisation	30%	34%	38%	42%	47%	52%

Sur un total de plus de 200 centres semi-urbains et urbains en 2000, 39 sont couverts par l'ONEA et 40 centres ont été concernés par les programmes d'équipement via la Direction Générale de l'Hydraulique.

Plus de la moitié des centres urbanisés sont en attente d'être équipés, ils comprennent 19 centres dont la population est supérieure à 10 000 hbts et 117 centres dont la population est supérieure à 5000 hbts. L'ONEA s'est positionné dans des zones fortement urbanisées et la DGH via les projets, avec sa grande tradition en matière d'hydraulique villageoise (centres ruraux) prolonge à travers cette politique, l'équipement des petits centres dont la population est comprise entre 2000 habitants et 5000 habitants. Tout le segment de centres dont la population est comprise entre 5000 et 20.000 habitants n'a pas fait l'objet d'une attention soutenue en matière d'équipement AEP, or c'est bien dans ce

segment que se recruteront les futures communes urbaines et rurales du Burkina. Ces centres connaîtront une évolution relativement plus rapide que les autres, ils seront un peu moins de 500 en 2025.

En ce qui concerne l'assainissement, le retard est encore plus marqué. Seules les villes de Ouagadougou et de Bobo-dioulasso disposent de plan stratégique d'assainissement des eaux usées et excréta en cours de réalisation et sont engagées dans des actions significatives en matière de gestion des déchets et d'assainissement des eaux pluviales.

2.2 La situation spécifique de l'AEPA dans les communes urbaines.

En ce qui concerne l'AEP:

- 30 communes disposent d'un réseau classique d'AEP sous maîtrise d'ouvrage et gestion de l'ONEA.
- 6 communes sont équipées de Postes d'eau autonome (PEA) sous maîtrise d'ouvrage de l'ONEA. Les PEA de Boulsa et Bousse ne sont plus fonctionnels.
- 2 communes (Diébougou et Houndé) disposent d'infrastructures AEP sous maîtrise d'ouvrage et gestion communale.
- 6 communes disposent de systèmes d'AEP simplifiés (AEPS) dont l'exploitation et la gestion ont été déléguées à des Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) ou à des comités spécifiques de gestion.
- 5 communes sont encore alimentées en eau à partir de forages équipés de pompe à motricité humaine.

En ce qui concerne l'assainissement:

- Seules les communes de Ouagadougou, Bobo-dioulasso, Banfora, Fada-N'gourma, Kaya, Koudougou et Ouahigouya disposent de services techniques plus ou moins structurés et ont engagé des actions significatives d'assainissement.
- La commune de Pouytenga est la seule municipalité à avoir engagé des actions significatives d'assainissement dans le cadre des interventions du FICOM sans l'appui d'un service technique spécifique.

Les principales conclusions que l'on peut retenir de cette situation sont que :

- Les modes centralisés de décision, d'investissement et de gestion des services publics d'eau et d'assainissement ont montré leur limite pour suivre la croissance urbaine et prendre en compte la spécificité de l'urbanisation au Burkina.
- La décentralisation des modalités d'intervention dans le domaine de l'AEPA et particulièrement, l'implication significative des communes se présente donc naturellement comme une alternative à explorer. Une telle alternative suppose que l'on ne continue plus à parler et à agir en lieu et place des communes.
- Les Textes d'orientation de la décentralisation (TOD) ainsi que la nouvelle loi sur l'eau fournissent ainsi le cadre législatif et réglementaire nécessaires pour l'intervention des autorités municipales dans le domaine de l'AEPA. En effet, bien plus qu'un simple cadre de réforme de l'Etat, la décentralisation est définie par la loi 040/98/AN comme l'axe fondamental d'impulsion de la démocratie et du développement.

3. La décentralisation : une perspective de développement des services publics d'eau et d'assainissement

La Constitution du Burkina Faso adoptée le 02 Juin 1991 et loi fondamentale du pays, indique en son article 145 : « la loi organise la participation démocratique des populations à la libre administration des collectivités territoriales ».

En droite ligne du fondement constitutionnel de juin 1991, l'assemblée nationale du Burkina a adopté les Textes d'Orientation de la Décentralisation au Burkina Faso (TOD). Il s'agit :

- de la loi n°040/98/AN du 3 août 1998 portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso
- de la loi n°041/98/AN du 6 août 1998 portant organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso.
- de la loi n°042/98/AN du 6 août 1998 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales.
- de la loi n°043/98/AN du 6 août 1998 portant programmation de la mise en œuvre de la décentralisation
- la loi n°013-2001/AN du 2 juillet 2001 portant modification des loi n°040/98/AN, n°041/98/AN et n° 043/98/AN précitées et relative aux régions.

Depuis l'indépendance du pays, c'est sans doute la réforme la plus importante de l'État car elle ouvre aux centres urbains et semi-urbains, aux régions et aux provinces, la possibilité d'acquérir une personnalité morale de droit public distincte de celle de l'Etat, une autonomie financière et le droit de s'administrer librement. L'article 2 de la Loi N°040/98/AN du 03 août 1998 portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso, stipule « la décentralisation constitue l'axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie. La décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales ou collectivités locales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.».

Au Burkina Faso, les villes et les villages via les communes et les provinces sont donc engagés dans un mouvement de gouvernance locale.

Au terme de la loi n° 041/98/AN portant organisation de l'administration du territoire du Burkina Faso, en ce qui concerne les compétences dévolues aux collectivités locales et relatives au domaine de l'eau, on doit retenir celles ci-après :

- Participation à la protection des ressources en eau superficielles et souterraines et des ressources halieutiques
- Assainissement
- Lutte contre l'insalubrité, les pollutions et nuisances
- Enlèvement et élimination des déchets ménagers
- Avis sur l'installation des industries polluantes de première et deuxième catégories, conformément au Code de l'Environnement
- Les collectivités peuvent passer avec l'Etat ou avec d'autres personnes morales des contrats-plans ou des contrats-programmes pour la réalisation d'objectifs de développement économique, social, culturel ou scientifique
- Mesures de prévention de la maladie, mesures d'hygiène et de salubrité
- Contrôle de la qualité de l'eau
- Avis sur le schéma directeur d'adduction d'eau
- Participation à la production et/ou distribution de l'eau potable
- Réalisation et gestion de puits et forages et bornes fontaines.
- Avis sur les programmes d'approvisionnement en eau
- Participation à l'entretien et à la conservation des cours d'eau
- Réalisation et entretien de retenues et de barrages

Ces dispositions indiquent sans équivoque la nécessité d'opérer à l'égard des collectivités locales, un réajustement de la situation de l'ONEA, de l'AMVS, de la MOB, des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat dans le domaine de l'eau, en ce qui concerne la planification, le montage et la mise en œuvre des investissements (les projets et programmes). Elles habilite en particulier la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales dans le domaine de l'eau et dans l'établissement des services publics locaux d'AEPA en particulier.

En conformité avec l'article 14 de la loi N°040/98/AN portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso, la mise en œuvre de la décentralisation est engagée de manière progressive sous l'encadrement de la loi de programmation votée par l'assemblée nationale en août 1998 (loi 043/98/AN) dont les principales dispositions indiquent :

- Les compétences à transférer aux provinces et aux communes, définies par la loi portant organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso ainsi que le transfert concomitant des ressources nécessaires à leur mise en œuvre seront effectives au plus tard cinq ans après l'adoption de la présente loi (c'est à dire courant août 2003).
- Conformément aux dispositions ci-dessus, le gouvernement identifiera et prendra toutes les mesures appropriées rendant effectif le transfert des compétences et des ressources dans les délais impartis.
- Dans le cas où l'exercice par les collectivités locales des compétences qui doivent leur être dévolues ne nécessite que l'adoption de nouveaux textes ou la modification de textes existants, l'adoption de ces textes devra être effective au plus tard deux ans après l'adoption de la présente loi.
- Des élections seront organisées dans les communes rurales dans un délai de cinq au plus tard pour des élections jumelées aux élections provinciales ou dans un délai de sept ans au plus tard pour des élections séparées
- Dans un délai de cinq ans au plus tard, après l'adoption de la présente loi, le Gouvernement prendra toutes dispositions nécessaires pour rendre effectives :
- Les délégations de compétences des ministres aux représentants de l'Etat dans les circonscriptions administratives telles que prévues aux articles 38 et 53 de la loi portant organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso.
- Les délégations de compétences des ministres aux responsables des services techniques déconcentrés telles que prévues aux articles 38 et 55 de la loi sus citée (article 8 loi n°043/98/AN).

Sous l'impulsion du processus de décentralisation, le premier quinquennat municipal (1995/2000) a vu, d'une part, la mise en œuvre de 33 communes de plein exercice et 56 communes de moyen exercice¹ et, d'autre part, la tenue des ateliers sectoriels consacrés à la mise en conformité des politiques sectorielles avec les textes d'orientation de la décentralisation (TOD).

En octobre 2000, les 2^{ème} élections municipales sous la 4^{ème} République ont eu lieu dans 49 communes urbaines dont les conseils municipaux sont aujourd'hui en place.

Les avancées significatives et l'originalité du processus de décentralisation au Burkina sont le fruit de l'engagement et de la détermination de la Commission Nationale de la Décentralisation (CND), de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et des principaux outils de renforcement des capacités et de financement des communes qu'elles ont impulsé et /ou contribuent à animer, que sont le Service d'Appui à la Gestion et au Développement des Communes (SAGEDECOM) le Fonds de Démarrage des Communes (FODECOM), le Fonds d'Investissement Communal (FICOM) et cela, avec l'appui des bailleurs de fonds.

L'effort d'appui financier au processus de décentralisation au cours du premier quinquennat et pour le quinquennat à venir est estimé plus de 175 milliards de Fcfa, hors le financement lié à la mise en œuvre des districts sanitaires.

¹ Il s'agit de communes non dotées d'organes délibérants élus mais disposant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière sous l'autorité d'un préfet-maire nommé par le Gouvernement.

L'expérience et la pratique du "Collectif des bailleurs de fonds de la CND" formé par l'Ambassade Royale de Danemark, l'Ambassade Royale des Pays-Bas, le Canada et la Coopération suisse au Développement, retiennent particulièrement l'attention. C'est certainement une des rares fois au Burkina que l'on pratique avec esprit de suite, souplesse et rigueur, le principe des fonds fongibles de coopération en appui au développement d'un domaine transversal.

De même, sous l'impulsion du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), les différentes formes de coopération décentralisée qui ont montré leur potentialité à accompagner le renforcement des capacités et des ressources humaines ainsi que le financement des communes vont être coordonnées et rationalisées au mieux. C'est l'objectif de la création du Conseil National de la Coopération décentralisée.

Le deuxième quinquennat municipal engagé s'annonce ainsi comme un vaste chantier d'approfondissement du processus de décentralisation avec notamment :

- La préparation, sous l'égide de la CND, et en concertation avec le MATD et l'AMBF, d'une stratégie d'opérationnalisation des résultats des ateliers TOD, ainsi que la mise en place des organes délibérants des provinces et des communes rurales dans les délais impartis par la loi de programmation de la décentralisation.
- La préparation, sous l'égide du MATD, d'une planification opérationnelle de la lettre de politique sectorielle de la décentralisation, avec l'appui d'un collectif de bailleurs de fonds dénommé Groupe d'appui au ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (GAMATD) dont un des domaines importants sera la déconcentration administrative sous l'encadrement de la loi de programmation et des recommandations des ateliers TOD.

4. Les problématiques spécifiques à considérer en ce qui concerne l'articulation de la politique sectorielle de l'eau avec la décentralisation :

- Les fondements historiques du référentiels sectoriel de la politique de l'eau
- La faiblesse actuelle de capacité de maîtrise d'ouvrage communale
- Une faible intégration du domaine de l'eau et de l'assainissement dans l'économie réelle du pays

5. Les germes d'innovations et de changement à considérer dans toute approche d'articulation de la politique sectorielle de l'eau avec la décentralisation :

- Le mouvement d'innovation et de repositionnement au sein de l'ONEA
- L'émergence et la consolidation d'une dynamique d'AEPA au sein du secteur privé commercial
- L'émergence et la consolidation d'une dynamique de maîtrise d'ouvrage locale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
- L'émergence et la consolidation d'une dynamique d'intervention de l'AMBF des communes dans le développement des services publics d'eau potable et d'assainissement

6. Les principaux axes de ré-articulation de la politique sectorielle de l'eau avec la décentralisation :

- La décentralisation des modalités de planification, financement et gestion dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
- De nouveaux principes de financement et de gestion des équipements et services d'eau potable et d'assainissement
- Une nouvelle approche de l'ingénierie d'AEPA

7. Les propositions pour l'implication des communes dans le développement des services publics d'eau potable et d'assainissement :

1. Organiser et renforcer la maîtrise d'ouvrage communale
2. Organiser la maîtrise d'ouvrage sociale pour impliquer les populations
3. Etablir sur des bases légales le régime juridique des services publics d'AEPA
4. Repositionner l'ONEA comme opérateur public des services d'eau et d'assainissement
5. Renforcer les capacités d'intervention du secteur privé dans le financement et le gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement
6. Mettre en place des mécanismes adaptés de financement des services d'eau potable et d'assainissement

8. Conclusion

La rénovation de l'action publique pour un développement plus significatif des services publics d'eau potable et d'assainissement est donc à l'ordre du jour : profondément créatrice, elle doit libérer de nouvelles énergies et permettre de nouvelles libertés. Elle prend racine dans l'Etat de droit et la Décentralisation définie par la loi comme l'axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie.

La décentralisation dans ce domaine appelle le repositionnement des acteurs de l'eau ; elle appelle en particulier l'émergence aux côtés de l'Etat et le renforcement de l'action publique locale et de l'action citoyenne.

Le développement dans le domaine de l'eau appelle la mise en place d'une économie de l'eau dans laquelle, la production des biens et services dans le secteur de l'eau est progressivement mais impérativement accordée aux lois de la production marchande évoluée. C'est à dire que les programmes d'investissement public notamment, et leurs charges récurrentes doivent être supportés dans une large mesure par la valeur ajoutée des biens et services qui seront produits.

Les perspectives sont ouvertes pour toutes ces évolutions nécessaires ; en effet, ici ou là, elles sont amorcées sous forme de germes d'innovation et de changement tant au niveau de l'Etat et des collectivités locales que du secteur privé et de la société civile.

L'adoption d'une approche de gestion intégrée des ressources en eau offre en particulier l'opportunité de construire un cadre d'initiative et d'action collective pour faire de l'eau un point d'appui de la Décentralisation, une ressource économique pour l'avenir et un patrimoine à préserver.

JOURNEES DE CONCERTATION AVEC LES MAIRES DU BURKINA FASO
du 29 au 30 Novembre 2002
Ouagadougou BURKINA FASO

**STRATEGIE DE PLANIFICATION PARTICIPATIVE POUR LE
DEVELOPPEMENT HARMONIEUX
DES COMMUNES**

Novembre 2002

M. Hamado OUEDRAOGO

Consultant Formateur

01 BP.:1697 Ouagadougou 01

Tél : 36 16 38

Cel: 60 84 85

LES METHODES ET OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION PARTICIPEES

GENERALITES

La participation des communautés aux actions de développement demeure cet obstacle quasi infranchissable auquel se heurtent nombre de stratégies de mobilisation sociale. Ces obstacles se situent à la fois au niveau des organisations et approches administratives opérant surtout sur un terrain fuyant, que de la situation même des communautés concernées, leur pauvreté, leur relative entropie, de même que des insuffisances importantes notamment dans le domaine de la planification, de la maîtrise insuffisante des instruments de communication ou de gestion.

Pour résoudre de telles difficultés et démultiplier l'efficacité des actions notamment dans le domaine de la lutte pour le développement, diverses stratégies et approches relativement récentes ont été pensées et appliquées.

D'une manière générale, il s'agit surtout de tirer le meilleur parti des réalités sociales et des vécus des populations afin de promouvoir des approches dynamiques et pratiques prenant en compte les besoins, les attentes voire les contraintes de ces mêmes communautés. Ainsi des questions aussi importantes que celles du genre, la mise en œuvre de nouveaux outils de communication et de mobilisation sociale ou la prévention et le règlement des conflits apparaissent du coup au centre des stratégies et des approches les mieux intégrées pour améliorer cette efficacité et cette durabilité des actions ou de leurs effets immédiats.

HISTORIQUE DE LA PLANIFICATION LOCALE

La planification dans nos différents pays a connu des évolutions concomitantes de changements des approches de développement. En effet on pourrait noter les époques suivantes qui ont marqué ces planifications descendantes (non participation des acteurs bénéficiaires)

1960- 1970 : période pendant laquelle l'état a établi des rapports d'encadrement avec les communautés par le passage de paquets technologiques devant augmenter les productions agricoles. Ces approches étaient appelées productivistes ;

1970- 1985 : politique de projets c. à d mise en place de structures chargées de répercuter les appuis de l'état. Apparition de l'aide humanitaire transformée en programme de développement, et surtout des ONG qui ont provoqué un dynamisme au niveau des populations et montré ainsi la pertinence du développement à la base. Ce qui a attiré les bailleurs de fonds sur la nécessité de leur participation à toutes les étapes de réalisation d'un projet.

Après 1985 : désengagement de l'état à travers l'allégement des appareils de développement, la privatisation du crédit agricole et de la commercialisation des produits, la suppression des subventions aux intrants agricoles, le transfert au

secteur privé et aux producteurs organisés avec un certain nombre de manques comme l'insuffisance de définition des modèles d'organisations, l'absence de responsabilisation politique et administrative.

La mise en œuvre fait apparaître cependant des limites.

- démarche trop souvent mécaniste décourageant des populations plus préoccupées par des questions de production et d'équipements immédiats;
- processus diagnostic et d'animation que les communautés trouvent le plus souvent très longs et lassants ne débouchant pas rapidement sur la résolution de leurs véritables préoccupations immédiates;
- lourdeur des structures d'intervention correspondant à un cadre administratif général et limitant l'autonomie des projets et la souplesse nécessaire;
- cadre juridique difficile à respecter compte tenu du fait que les droits coutumiers sont toujours en vigueur et que les us et coutumes ne sont pas maîtrisables dans le temps imparti aux projets;
- difficultés pour les états de suivre, coordonner et contrôler les actions mises en œuvre dans le cadre de la démarche.

PRINCIPAUX OUTILS UTILISABLES DANS LES DEMARCHES DE PLANIFICATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

De nos jours de très nombreux outils de planification sont disponibles. Ces outils, quelle que soit leur performance ou notoriété voire le degré de snobisme qui nous lie à eux, demeurent des instruments qui ne peuvent nous remplacer en tant qu'acteurs. Ils permettent cependant aux planificateurs de faire participer et l'on peut avancer sans se tromper que:

l'échelon local n'est plus un point d'application de la seule volonté extérieure mais un lieu de pouvoir, de choix et de décision

- permet de définir un système de contrôle (sanction) et de suivi - évaluation;
- la démarche d'élaboration du plan et le plan lui-même constituent un prétexte pour créer une dynamique, une mobilisation;
- indépendamment du fait que le souci de cerner la problématique est partagé, un lien de solidarité est créé entre les partenaires.

Remarque importante: Le terme de planification participative prend de plus en plus une allure de théâtre si ce n'est que le concept a tendance à être une panacée qui résout tous les problèmes.

Il faut prendre garde pour n'être ni saltimbanque ni géomètre et savoir en tant qu'opportuniste adapter une démarche pour obtenir le maximum de chance de réussir.

Pour résoudre un problème, il existe, plusieurs démarches possibles. Les démarches de planification ne sont en dernier ressort que des méthodes de recherche simplifiées et quelquefois imaginées pour permettre une participation plus large de profils pas nécessairement spécialisés ou scolarisés.

La MARP.

Elle est une abréviation de Méthode Active de Recherche et de Planification Participative.

D'autres appellations sont également usitées : Evaluation rapide; Diagnostic rapide et participatif; etc.

Nous n'allons pas nous attarder sur cette démarche par ailleurs maîtrisée par le CREPA

L'ANALYSE DES PROBLEMES

L'analyse de problème est une approche rationnelle dont l'objectif est d'amener un individu un groupe ou une collectivité à se pencher sur une situation et à lui apporter éventuellement une solution ou des alternatives de solutions. Notons que le terme problème est aussi utilisé en lieu et place des difficultés. Il est aussi utilisé chaque fois que certains ne trouvent pas le mot juste pour exprimer que quelque chose ne va pas comme on l'aurait souhaité ou espéré. Le chercheur fait d'un problème le point de départ de sa recherche. Il y a donc un problème toutes les fois qu'une situation négative fait l'objet d'un constat. Ce constat est un vécu réel négatif d'une situation réelle vécue et qui peut être comparé à une situation idéale de référence, une situation préférable.

Schéma classique d'une résolution de problème:

- Décrire la situation existante;
- Recenser les faits;
- Identifier le problème central;
- Rechercher les causes et les conséquences;
- Proposer des solutions;
- Choisir la ou les meilleures solutions;
- Mettre en place un chronogramme;
- Affecter un budget.

Avantage

La démarche de résolution de problèmes est simple mais requiert tout de même une certaine maîtrise. Elle peut s'adapter à la plupart des situations courantes sans être pour autant une panacée.

L'analyse de problème a en plus le double avantage d'être utilisée individuellement ou en groupe. Vu sous l'angle didactique, la résolution de problème économise le temps et permet une bonne participation des groupes en présence.

LE MAPPING

Le Mapping est une approche systémique du développement qui tire sa démarche du ZOPP et des journées de dialogue publiques. Assez récente, le Mapping oblige les acteurs à trouver les liens du problème avec d'autres problèmes. Il oblige en outre les agents du développement à une interaction donnant ainsi la possibilité de collaborer, chacun dans sa spécialité pour une réussite du projet. Pour réaliser un MAPPING, il faut et il suffit de trouver à un problème la racine principale qui intéresse le groupe de recherche et trouver les liens les plus proches et les plus éloignés que les racines et radicelles ont avec la racine (ex. relation micro barrage et santé des populations).

LE BRAINSTORMING STRUCTURE

Le remue méninges est l'appellation qui semble correspondre au mieux au terme anglais. Le brainstorming relève des méthodes dites incitatives voire cathartiques. Il permet à un animateur maîtrisant un sujet d'obtenir un enrichissement par un travail de groupes soumis à un questionnement et sans cesse relancé pour mieux ouvrir un concept ou apporter des alternatives de solutions à un problème.

LE SARAR

Sur financement du PNUD, la Méthode dite SARAR a été réfléchiée par LIRA appuyée par Madame Aminata TRAORE, une figure bien connue du CREPA et testée au sein des populations du tiers monde. Essentiellement visuelle, la méthode reprend à son compte des techniques ayant déjà fait leurs preuves, ou des outils de psychologie appliquée ou de sociologie.

La méthodologie se fonde sur 5 principes dont les initiales forment l'acronyme SARAR :

Self esteem (confiance en soi) lorsque des groupes ou des individus prennent conscience de leurs capacités créatives et analytiques, ils acquièrent et renforcent une volonté qui leur permet d'identifier et de résoudre leurs problèmes.

Associatives strengths (forces associées) lorsque les individus se constituent en groupe ils deviennent plus forts et apprennent à œuvrer ensemble.

Resourcefulness (ingéniosité): tout individu constitue une ressource potentielle pour la communauté.

Action planning (planification de l'action).

Responsibility (responsabilité). La responsabilité du suivi incombe au groupe.

LE S.E.P.O.

(Succès Echec, Potentiel, Obstacle). Ce développement est remplacé dans certaines approches par Succès-Echec-Atout-Contrainte. D'autres variantes sont également prises en compte dans certaines littératures. S'agissant d'une interprétation venant d'une langue autre que française, chaque acteur peut choisir le terme qui s'adapte le mieux à ce qu'il veut exprimer, planifier ou évaluer.

Le SEPO est avant tout un outil d'évaluation rapide servant à introduire d'autres méthodes plus organisées, plus affinées en somme. Dans tous les cas, et en l'absence d'autres démarches, le SEPO peut se comporter comme une méthode d'évaluation simple, toutes les fois que les planificateurs acceptent de le compléter avec d'autres techniques issues d'autres démarches. Le SEPO se montre alors un instrument pratique, alliant un brainstorming approfondi à une démarche de planification classique.

Dans la pratique un brainstorming en plénière permet aux animateurs de recenser les constats liés aux quatre composantes du S E P O. Il est ensuite recommandé de diviser l'équipe de planificateurs ou d'évaluateurs en quatre (4) ou en deux (2) groupes. Si les animateurs choisissent de mettre les participants en quatre groupes, alors chaque groupe se penche sur un aspect du SEPO. S'il s'agit de deux groupes, le premier groupe peut traiter du succès et des échecs alors que le groupe 2 se penche sur le potentiel et les obstacles.

Avantages

- démarche participative rapide d'une situation vécue;
- mise en commun relativement facile;
- participation effective quel que soit le niveau des participants;
- démarche ne nécessite pas un lourd compendium. Un tableau noir suffit;
- économie de temps.

Inconvénients

Le problème sémantique semble être l'une des difficultés du SEPO (Qu'est-ce qu'un potentiel, qu'est ce qu'un obstacle...). Ces termes méritent d'être expliqués longuement et des exemples pris pour illustrer chaque cas de figure.

Le SEPO, sauf cas exceptionnel, ne remplace pas une planification selon les règles de l'art.

Étant donné, l'aspect remue méninges sans référence au document existant, la démarche ne permet pas d'obtenir des chiffres pour illustrer les différents paramètres. Le SEPO devient alors une évaluation à composante affective contenant essentiellement des jugements de valeurs, ou des contradictions en l'absence d'un approfondissement de la démarche.

LA NEGOCIATION

Elle est perçue comme prélude à une planification. La négociation est surtout utilisée dans la résolution des conflits. Elle utilise à fond l'analyse de problème, le dialogue et surtout un processus d'échange permettant de réduire les écarts de perception ou d'intérêt et d'aboutir à un consensus. L'acceptation inconditionnelle d'autrui comme personne/personnalité susceptible d'avoir un point de vue différent du nôtre est à la base de toute négociation.

LE ZOPP

Le ZOPP ou PPO en français (planification participative des projets par objectifs) a été introduite dans les années 1980 au Burkina Faso par le biais de la coopération technique allemande (GTZ). La méthode qui combine la visualisation à un processus interactif a introduit une nouvelle manière d'approcher la planification. Pour la première fois en effet et au Burkina, la planification n'était plus forcément l'affaire des cadres. La PPO s'adaptait aux conditions et aux niveaux des groupes en présence. Ainsi, policiers gendarmes, agriculteurs, ingénieurs et médecins pouvaient ensemble constituer un groupe dynamique de réflexion sur une situation concrète ou apparemment les ingénieurs semblaient de prime abord les plus compétents pour approcher la problématique.

Très pragmatique, la ppo a éliminé les envolées lyriques des planifications classiques et apporté aux acteurs le strict minimum de mots pour obtenir des plans.

Si la PPO a apporté sa part contributive dans les approches participatives en faisant évoluer des groupes professionnellement différents sur des sujets complexes, la ppo a également montré ses limites qui sont :

- une mobilisation importante de moyens;
- un poids spécifique de durée de travail élevé (5 à 10 jours) pour un plan à moyen terme;
- la nécessité d'un animateur compétent;
- la nécessité de savoir tout de même écrire pour pouvoir être participant (l'anonymat étant l'une des règles).

LE FOCUS GROUP

Il est une méthode orale et de groupe qui s'apparente aux palabres africaines à la différence près, que le focus group ne recherche pas le consensus mais l'émergence de toutes les opinions: L'approche permet de recueillir les perceptions des groupes cibles c.à.d les attitudes, les croyances, les pratiques et les résistances aux innovations.

Le focus group est indiqué dans les analyses des besoins, le test de scénario d'intervention, l'orientation des politiques, la planification des projets et leur évaluation.

LA JOURNEE DE DIALOGUE PUBLIQUE

Elle est une innovation du ZOPP introduite par le PGU (Projet de Gestion Urbaine-Banque Mondiale. La démarche du PGU en cours d'évolution et appuyée par la GTZ a apporté un plus dans la planification quand des grands groupes doivent être associés à un diagnostic. Ainsi les consultations des villes font participer entre cent et trois cents personnes réparties en trois focus (anciens, femmes et jeunes). Comme dans le ZOPP ou PPO, la même question est posée aux trois focus (par exemple: quels sont les problèmes d'environnement qui vous préoccupent et pour lesquels une solution est envisageable) qui travaillent avec une équipe d'animateurs.

Dans cette approche, il n'est pas nécessaire de savoir écrire. Des traducteurs reprennent les idées des participants illettrés et le transcrivent mais ne les affichent qu'après approbation de celui ou de celle qui a émis l'idée.

Le succès de la méthode est incontestable. La journée publique de dialogue permet au cours d'une journée (harassante il faut en convenir) de récolter toutes idées et perceptions d'un grand groupe, voire de tout un village. Le produit ainsi obtenu est soumis à un mini-groupe pour le toilettage et la finition. Le plan obtenu fait l'objet d'une seconde journée pour la validation. La réflexion peut alors être soumise sous forme de fiches de projets aux demandeurs ou aux autorités. Notons que la progression conduisant aux résultats et aux activités est abrégée par rapport au ZOPP. Les problèmes identifiés sont transformés en alternatives d'intervention. Un vote démocratique dégage les priorités pour l'action. L'obligation d'utiliser la langue majoritaire du milieu, rend accessible la méthode aux populations à la base.

En matière d'approche du développement, il n'existe pas de méthodes parfaites. Cependant la démarche de la journée de dialogue publique a déjà conquis certaines villes africaines comme Bamako au Mali, Saint Louis au Sénégal, N'Djogou au Bénin, Ouagadougou et Kaya au Burkina Faso, traduit quelque part une certaine satisfaction. Il faut cependant noter que:

- le coût d'une journée de dialogue publique est élevé;
- le temps alloué à la finition du travail par le mini-groupe est assez long;
- la nécessité de s'entourer d'animateurs avertis capables d'inciter la participation n'est pas évidente;
- le risque de biais en l'absence d'une étude du milieu, préalable pour la tenue d'une JDP n'est pas toujours bien perçu par les demandeurs;
- La complexité de l'organisation d'une réunion nécessaire de bailleurs de fonds n'est pas toujours évidente;
- La mise en place d'un comité de pilotage (préalable au démarrage des activités) est une règle d'or et la formation en management de ce comité, un impératif pour le succès du plan.

En résumé pour initier une journée publique de dialogue, il faut et il suffit de:

- 1 - Une volonté politique de faire autrement pour sa commune accompagnée d'une franche disponibilité à accompagner le processus jusqu'au bout;
- 2- La mise à disposition du demandeur d'une étude socio-économique documentée, voire illustrée;
- 3- La mise à disposition d'une équipe de facilitateurs;
- 4 Un choix de participants (tes) qui respecte une certaine norme de représentation sociale;
- 5- La conduite de la journée publique;
- 6- La mise en place d'une équipe de toilettage ...;
- 7- La confection des fiches de projets;
- 8- L'approbation du plan par les autorités compétentes;
- 9- L'organisation éventuelle d'une table ronde de bailleurs de fonds;
- 10- L'élection d'un comité de pilotage formé en management..

Hamado Ouédarogo
E. Mail hamado.ouedraogo@iucn.org

LISTE DES MAIRES INVITES

N°	Commune	Noms/Prénoms	Kms
1	Banfora *	SAGNON YACOUBA	450
2	Do	TINTO Mousthapha	360
3	Dafra	SANOU Souleymane	360
3b	Konsa	PITROIPA Basile	
4	Fada N'Gourma*	TANDAMBA Idrissa	240
5	Gaoua *	OUALI Armand	380
6	Kaya *	SAWADOGO Saïdou	100
7	Kongoussi	ZOROME Daouda	120
8	Koudougou *	YAMEOGO Marcelin	100
9	Koupèla	TARIHIDIGA Daniel	140
10	Ouagadougou *	COMPAORE Simon	--
11	Baskuy	ILBOUDO Casimir Marin	--
12	Bogodogo	DRABO Zénabou	--
13	Boulmiougou	OUEDRAOGO Séraphin	--
14	Nongremassom	SAWADOGO Zakaria	--
15	Sighnonghin	OUEDRAOGO Pascal	--
16	Ouahigouya*	DIALLO Issa Joseph	180
17	Pô	KOUBAGUIE Alassane	150
18	Tenkodogo*	ZAKANE Alassane	185
19	Yako °	NANEMA K. Edouard	110
20	Ziniare * ✓	VOKOUMA François	40
21	Zorgho	KABORE François	110
22	Dédougou *	KONDE /D. Elysabeth	230
23	Dori *	DICKO Boubacar A. T.	280
24	Manga * ✓	BOUDA Albert	100
25	Djibo	DICKO Oumarou	290
26	Houndé	BANI Nazi	250
27	Nouna °	SIMBORE Pascal	280
28	Pouytenga	KABORE Siméon	130
29	Léo	DIAKITE Yacouba	205
30	Diébougou	KAM Hervé Magloire	308
AU TOTAL 31 MAIRES INVITES			

Manga.

AUTRES PARTENAIRES

N°	Noms et prénoms	Structures	prise en charge 2 jours
01		BUCO	10 000
02		UNICEF	10 000
03		PPI	10 000
		ONEA	10 000
04	DIALLO Hamadou	Bobo Dioulasso	30 000
05	KAMBIRE Bruno	Secrétaire Permanent AMBF	10 000
06	KIENTIGA	Consultant AMBF	10 000
07	PAUL BAYILI	Consultant	10 000
08		EPCD Koudougou	30 000
09		EPCD Fada N'Gourma	30 000
10		EPCD Ouahigouya	30 000
11		EIER	10 000
12		ACDI	10 000
13		Coopération Suédoise	10 000
14		Coopération Luxembourgeoise	10 000
15		GTZ	10 000
16		Directeur de la Décentralisation	10 000
17		CAVAD	10 000
18		CEGED	10 000
19		DANIDA	10 000
20		SAGEDECOM	10 000
21		OMS	10 000
22		3è PDU	10 000
23		MOS /DSTM	10 000